

Renvoi de la PA 22+

Arguments

La PA22+ doit être renvoyée au Conseil fédéral avec un mandat de révision clairement défini.

La PA22+ est inacceptable pour l'UDC et, avant tout, pour une agriculture productrice. Elle transfère une fois de plus la production locale à l'étranger. La production de denrées alimentaires locales serait drastiquement réduite. L'UDC ne peut pas accepter cela. Sur la base des récentes démonstrations issues de la crise COVID-19, il serait tout à fait imprudent de nous rendre encore plus dépendant de l'étranger en matière agricole. La disposition constitutionnelle concernant la sécurité alimentaire, acceptée par le peuple avec une majorité record de 78,6%, souligne l'importance d'une production alimentaire locale et de tous les éléments que cela implique.

D'ici 2050, la population mondiale va atteindre 9,5 milliards d'habitants. Afin de subvenir aux besoins de la population mondiale, l'agriculture devra augmenter sa production de 60%. L'agriculture suisse n'échappe pas à la nécessité de progression et devra fournir des prestations significatives, en raison des bons sols et du climat tempéré de notre pays. Une augmentation des importations serait éthiquement intenable : il en découlerait, d'un point de vue mondial, plus de dommages que de bénéfices. Les consommateurs l'ont à nouveau démontré lors des derniers mois : on attache plus d'importance à la production locale qu'aux standards « écologiques ». Plus le transport des marchandises est long, plus la valeur ajoutée réelle de ces standards est douteuse.

Avec la PA 22+, le Conseil fédéral veut baisser les revenus de l'agriculture dans son ensemble. Les revenus et les gains du travail de l'agriculture sont aujourd'hui déjà plus bas que dans la majorité des autres branches comparables. Malgré les mesures structurelles et la rationalisation, les revenus de la branche ont fortement diminué et baisseront encore plus drastiquement à cause des propositions du Conseil fédéral. Cette position est totalement irresponsable et n'est pas défendable du point de vue de l'intérêt du pays et de sa population.

Les agriculteurs suisses améliorent depuis des années le bilan écologique de leurs exploitations. Plus de 75'000 hectares sont exploités en tant que surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Le niveau de qualité II, introduit en 2001 et qui doit présenter un nombre particulièrement élevé de plantes différentes sur les surfaces SPB, a augmenté continuellement. En 2002, 828 ha de prairies extensives ont été qualifiées de zones QII. En 2018, 36'300 ha ont déjà atteint ce niveau de qualité. L'augmentation marquante des SPB est l'une des raisons qui expliquent la diminution continue de la production des céréales fourragères dans notre pays.

Depuis l'an 2000, les effectifs des animaux de rente ont continuellement diminué. Durant les seules 10 dernières années, l'on a dénombré une baisse de plus de 80'000 vaches laitières au sein des exploitations. La diminution des bovins, par le passage des UGBF de 3 à 2,5 et l'adaptation du bilan concernant l'azote, va conduire durant les prochaines années au manque de bétail dans les

alpages. Les paysans suisses ont montré qu'ils sont prêts à s'adapter. Ils sont en passe d'atteindre pas à pas les objectifs écologiques qui leur ont été imposés, au contraire d'autres branches d'activité dans notre pays.

Les allègements administratifs promis par le monde politique depuis des années déjà continuent, eux, à se faire attendre, y compris dans le projet de nouvelle politique agricole.

Requête :

Pour toutes ces raisons, la PA22+ doit être renvoyée au Conseil fédéral avec la requête explicite d'être retravaillée en profondeur selon les demandes suivantes :

- Le Conseil fédéral prend les mesures pour une augmentation du niveau d'autosuffisance brut au sens de l'article 104a de la Constitution, qui doit atteindre 60% en 2020 ;
- Le revenu de branche dans l'agriculture doit être renforcé afin que les exploitants puissent pourvoir aux besoins de leur famille ;
- Le droit foncier rural, en particulier la protection de l'exploitant, ne doit en aucun cas être affaibli ;
- Promotion systématique de l'implication de l'agriculture dans l'industrie alimentaire, y compris la formation de programmes prioritaires dans le but de montrer des perspectives reconnaissables pour les générations futures ;
- L'effort administratif des exploitations agricoles doit être durablement réduit. La Confédération définit une diminution durable et mesurable, centrée sur l'investissement temporel et financier de la branche pour les exigences administratives et communiquée tous les deux ans au moyen d'un indicateur.
- Les effets négatifs de la PA 14/17 sur les exploitations de pâturages avec la baisse des contributions pour la garde d'animaux doivent être corrigés et toute nouvelle déviation des paiements directs au détriment de la production doit être refusée.